# RÈGLEMENT AFFICHAGE BANDEROLE

## L'emplacement se situe à l'angle rue Nationale/rue de la Forge

#### Démarches à effectuer

Au moins 2 semaines avant l'évènement, complétez le **formulaire en ligne** et adressez-le à la mairie en cliquant sur « envoyer »

### Aucune demande ne s'effectue par téléphone

Seules les demandes concernant des évènements communaux et communautaires Liffré-Cormier seront prises en compte.

Les banderoles posées <u>sans autorisation préalable</u> seront immédiatement enlevées par la mairie.

La mairie traitera le dossier dans l'ordre d'arrivée des demandes.

#### L'emplacement se situe à l'angle rue Nationale/rue de la Forge

#### Règles à respecter

- 1. La demande est à effectuer au plus tard 2 semaines avant l'évènement.
- 2. La durée de la mise en place de la banderole est fixée à 10 jours maximum avant la date de l'évènement.
- 3. La banderole devra être posée sur le support prévu à cet effet.
- 4. La pose de la banderole sera autorisée sous réserve que le support ne soit pas déjà occupé pour des manifestations municipales ou déjà réservé par une autre association.
- 5. La banderole devra être enlevée au plus tard 24 h après l'évènement.